

PAR EMILE MARZOLF

17 mars 2022, 17:48, mis à jour le 18 mars 2022, 09:20

6 min

Gilles Jeannot : “Les entreprises du numérique déplacent les frontières du public et du privé”

- numérique
- état plateforme

Coauteur avec Simon Cottin-Marx de *La privatisation numérique, déstabilisation et réinvention du service public*, le sociologue Gilles Jeannot explique dans cet entretien comment, en marchant sur les plates-bandes de l’État ou des villes, les entreprises du numérique déplacent selon lui les frontières du public et du privé.

Que recouvrent les termes de “privatisation numérique” ? Qu’entendez-vous par là ?

Nous entendons par là [avec Simon Cottin-Marx, coauteur du livre, ndlr], en un sens large, toutes les recompositions des partages entre la sphère publique et la sphère privée qui naissent des développements technologiques de cette dernière décennie : la généralisation du smartphone, le GPS, le traitement de grandes masses de données par l’intelligence artificielle, et surtout les plateformes de mise en relation d’offreurs et de clients. Ce que l’on a appelé l’informatisation puis l’administration électronique concernait le fonctionnement interne des administrations, même si cela reposait sur de la sous-traitance à des sociétés informatiques privées. Ce qui se passe aujourd’hui déplace les frontières du public et du privé : d’où le choix du terme “privatisation”.

Quels sont les exemples les plus parlants de cette privatisation ?

Des acteurs du numérique peuvent être engagés dans des formes classiques de privatisation : transfert d’actifs, lorsque les bus de la SNCF ont été rachetés par BlaBlaCar ; nouvelles configurations de délégation de services publics, lorsque la ville de Dijon confie une part de la régulation des transports et espaces publics à un consortium associant Bouygues à des entreprises d’informatique comme Capgemini ; sous-traitance lorsque Doctolib se voit confier par le gouvernement la logistique

de l'inscription aux grands centres de vaccination. Mais par privatisation numérique, nous entendons aussi des formes originales de partage entre public et privé : appropriation de biens publics, comme lorsque Waze envoie en masse les automobilistes dans des rues résidentielles qui ne sont pas conçues pour le trafic de transit ; interférence avec des secteurs traditionnellement régulés par les pouvoirs publics comme les taxis avec Uber ou le logement avec AirBn'B ; ou tout simplement offres parallèles à celles des pouvoirs publics, lorsque Le Bon Coin propose des offres d'emploi face à Pôle emploi ou que les bitcoins viennent s'ajouter aux monnaies des États.

L'ouverture à la concurrence du début du XX^e siècle, avec en particulier des offres *low cost*, conduisait les entreprises publiques à changer de modèle. L'offre des applications les conduit à retrouver leur modèle historique.

En quoi la puissance d'acteurs privés numériques déstabilise-t-elle le service public ?

Une des caractéristiques les plus originales des applications et plates-formes est de créer un lien de connivence très fort avec les utilisateurs. Ce lien se construit par des aspects ludiques, des habitudes (les mêmes codes pour tous les outils Google) ou la création de confiance par les avis émis par d'autres utilisateurs (c'est le fondement du succès de BlaBlacar). Il ne faut pas non plus négliger la réactivité des réponses permises par des *data centers* plus puissants que ceux utilisés par les organisations publiques – on a pu le mesurer avec Zoom face aux outils des administrations. Or c'est justement aussi une connivence avec les usagers que les services publics avaient su établir dans la longue durée : unité et solidité de l'infrastructure support (par exemple pour l'électricité), reconnaissance de codes simples (le téléphone gris ou la carte orange pour revenir loin dans l'histoire) et construction de la confiance autour des agents publics (la proximité du postier). L'ouverture à la concurrence du début du XX^e siècle, avec en particulier des offres *low cost* (pas chères et de qualité dégradée), conduisait les entreprises publiques à changer de modèle. L'offre des applications les conduit à retrouver leur modèle historique.

Vous vous appuyez aussi sur plusieurs exemples en lien avec la santé et la crise sanitaire : StopCovid, Doctolib et le Health Data Hub...

En choisissant Doctolib pour la réservation des créneaux de vaccination, le gouvernement a mis en avant cette plate-forme numérique, alors que d'autres dispositifs, publics et privés, ont fait leurs preuves pour d'autres maladies. À court terme, la facilité d'accès au numérique a renforcé les plus habiles à la vaccination à un moment où elle était très demandée (les créneaux de Seine-Saint-Denis

pris par des Parisiens). À long terme, c'est un fort soutien apporté à une médecine au premier rendez-vous disponible en ligne, en contradiction avec la politique publique de parcours de santé. Le refus d'Apple et Google de donner accès à la fonction Bluetooth, qui a fortement obéré le développement de StopCovid, et les débats autour de la possibilité pour la justice américaine d'avoir accès aux données de la plate-forme Health Data Hub confiée à Microsoft illustrent les enjeux de souveraineté qui sont aussi associés à l'usage des données.

En quoi l'État plate-forme est-il une réponse adaptée, ou non, à la concurrence du privé ?

Le projet de "Government as a platform" tel que formalisé par Tim O'Reilly reposait sur l'idée de multiples services publics offerts par des entreprises privées à partir des ressources des données mises à disposition par les administrations (l'*open data*). L'expression suggérait la possibilité d'une forme renouvelée et moderne de centralité de l'État qui ordonnerait ces offres, comme l'Apple Store encadre les différentes applications offertes par de multiples entreprises. Cependant, les applications concrètes de ce modèle sont rares. L'expression "État plate-forme" a alors été utilisée pour caractériser le développement en interne, par des développeurs contractuels (dans des "start-up d'État") et parfois avec les agents des services concernés, de systèmes de facilitation de l'accès public aux administrations.

L'intérêt du grand public pour les communs s'explique par le rêve d'une troisième voie entre État et marché.

L'État plate-forme est-il vraiment mort, comme vous l'écriviez en 2020 ?

Par "mort de l'État plate-forme", je caractérisais alors un mouvement général, celui de l'échec du projet de Tim O'Reilly et un mouvement plus conjoncturel, en France, de mise en cause de cette culture de l'innovation autour de *start-up* d'État. Pour ce dernier mouvement, et par delà les questions de personnes ou les recompositions de service chroniquées par *Acteurs publics*, il y a une question d'importance : faut-il mettre en avant les mégaprogrammes, comme le fait Tech.gouv, ou des innovations plus ponctuelles reposant sur des API, comme celles portées par Etalab ? La bonne réponse n'est pas dans l'opposition mais dans la composition : des démarches légères et incrémentales peuvent être intégrées aux grands projets et éviter de découvrir tardivement des failles de ces projets.

Les communs numériques semblent avoir le vent en poupe (plan d'action du gouvernement, Fabrique des géo-communs de l'IGN, rôle de l'Agence nationale de la cohésion des territoires).

Pourquoi ? Est-ce le prolongement de l'État plate-forme ou un modèle différent ?

L'intérêt du grand public pour les communs s'explique par le rêve d'une troisième voie entre État et marché. S'il y a des concrétisations réelles et d'importance de ces communs numériques autonomes, comme Wikipédia, il faut souvent choisir entre le marché et le public. Les exemples que vous évoquez relèvent de ce que nous appelons les "partenariats public-communs". L'affirmation d'une telle notion permettrait de clarifier et de renforcer ces initiatives et de dépasser les blocages rencontrés autour du partenariat établi entre l'IGN, La poste et OpenStreetMap.

Les pouvoirs publics doivent se donner les moyens d'établir des rapports de force avec les entreprises privées.

Vous prenez l'exemple du logiciel libre comme un instrument de réappropriation par les agents et la puissance publique. Pourquoi ?

Simon Cottin-Marx a observé, en particulier au sein de la gendarmerie ou des collectivités locales avec l'Adullact [*l'Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales, ndlr*], un militantisme de fonctionnaires comparable à celui que l'on a pu observer autour de politiques plus sociales. S'engager dans le logiciel libre permet de relier la résolution de problèmes quotidiens du travail par des applications métier tout en donnant un sens plus général de son action dans une perspective de défense du service public mais aussi de souveraineté. C'est ce qui explique ces formes d'engagement. Ces initiatives doivent être encouragées par les pouvoirs publics dans un contexte de manque de ressources humaines : donner du sens au travail des informaticiens pourrait être tout aussi efficace que la stratégie actuelle qui est d'augmenter leur salaire – même si ce n'est pas contradictoire !

Pour conclure, comment le service public se réinvente-il ou peut-il se réinventer pour faire face à cette privatisation numérique ?

Le premier impératif est que les offres publiques ne décrochent pas, en fonctionnalité et en qualité, des offres équivalentes des entreprises du numérique. C'est là réinvestir le chantier de l'administration électronique. Les pouvoirs publics doivent aussi se donner les moyens d'établir des rapports de force avec les entreprises privées. Il ne faut pas nécessairement attendre une régulation mondiale des Gafam pour peser, comme le montrent les politiques locales d'encadrement d'AirBn'B. Mais les pouvoirs publics doivent aussi accepter de se laisser questionner par les dynamiques de production

collective autour des communs. Dans tous les cas, cela passe par une réexplicitation de ce qui fonde le service public.

* La privatisation numérique, déstabilisation et réinvention du service public, *Gilles Jeannot et Simon Cottin-Marx, Raisons d'agir, 2022, 176 pages.*

